

Date d'affichage : 05/12/2019

**COMMISSION JURIDIQUE
REUNION DU 04/12/2019**

Présents : MM. Fk PORET, C. FOURNIER, T.DOUILLY, J.VARLET

Excusé : M. D. SAUVAGE

Les personnes membres de la Commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Matches +15 jours :

U15à8A-54241.1 CALAIS CATENA/BLARINGHEM B. 2^{ème} forfait de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – BLARINGHEM B 3 par forfait. Amende 23€ à Calais Catena.

U13 Nord D2A-55045.1 CALAIS HAUTS DE France B/MARCK B. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France B. Homologué : CALAIS HAUTS DE France B 0 - MARCK B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Hauts de France.

U13 Nord D2B-52670.1 CALAIS HAUTS DE France C/MARCK C. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France C. Homologué : CALAIS HAUTS DE France C 0 - MARCK C 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Hauts de France.

U13 Nord D3C-52740.1 CALAIS CATENA/CALAIS SO. 1^{er} forfait de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – CALAIS SO 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Catena.

U13 Nord D3C-52747.1 CALAIS SO/ARDRES B. 1^{er} forfait de Calais SO Homologué : CALAIS SO 0 - ARDRES B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais SO.

U13 Est D3C-53480.1 LICQUES B/BLENDECQUES. 1^{er} forfait de Licques B. Homologué : LICQUES B 0 - BLENDECQUES 3 par forfait. Amende 12€ à Licques.

U13 Est D4F-53183.1 LONG.MALA FOOT/TOURNEHEM B. 1^{er} forfait de Long.Mala Foot. Homologué : LONG.MALA FOOT 0 - TOURNEHEM B 3 par forfait. Amende 12€ à Longuenesse Mala Foot.

U13 Sud D3C-53243.1 PREURES ZOTEUX/ETAPLES AS D. 2^{ème} forfait de Preures Zoteux. Homologué : PREURES ZOTEUX 0 – ETAPLES AS D 3 par forfait. Amende 15€ à Preures Zoteux.

U13 Ouest D4D-53327.1 ST LEONARD B/BOURTHES B. 1^{er} forfait de St Léonard. Homologué : SAINT LEONARD B 0 – BOURTHES B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Saint Léonard.

U11 Nord D3C-55321.1 CALAIS HAUTS DE France D/ARDRES B. 1^{er} forfait de Calais Hauts de France D. Homologué : CALAIS HAUTS DE France D 0 - ARDRES B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Hauts de France.

U11 Nord D3C-55323.1 CALAIS HAUTS DE France D/ST TRICAT. 2^{ème} forfait de Calais Hauts de France D. Homologué : CALAIS HAUTS DE France D 0 – ST TRICAT 3 par forfait. Amende 15€ à Calais Hauts de France.

U11 Nord D3D-52415.1.1 CALAIS CATENA/COULOGNE B. 1^{er} forfait de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – COULOGNE B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Catena.

U11 Nord D3D-52426.1 NORTKERQUE B/CAMPAGNE LES GUINES. 1^{er} forfait de Nortkerque B. Homologué : NORTKERQUE B 0 – CAMPAGNE LES GUINES 3 par forfait. Amende 12€ à Nortkerque.

U11 Nord D3E-52387.1 CALAIS ENTENTE/OYE PLAGÉ. 1^{er} forfait de Calais Entente. Homologué : CALAIS ENTENTE 0 – OYE PLAGÉ 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Entente.

U11 Est D1A-52471.1 CALAIS GD PASCAL B/CALAIS HAUTS DE France B. 1^{er} forfait de Calais Gd Pascal B. Homologué : CALAIS GD PASCAL B 0 – CALAIS HAUTS DE FRANCE B 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Gd Pascal.

U11 Est D1B-52502.1 CALAIS GD PASCAL/BLARINGHEM B. 1^{er} forfait de Calais Gd Pascal. Homologué : CALAIS GD PASCAL 0 – BLARINGHEM 3 par forfait. Amende 12€ à Calais Gd Pascal.

U11 Est D3E-52616.1 BLENDÉCQUES B/LUMBRES B. 1^{er} forfait de Blendécques B. Homologué : BLENDÉCQUES B 0 – LUMBRES B 3 par forfait. Amende 12€ à Blendécques.

U11 Sud D3D-54890.1 CREQUY PLANQUETTE/BLANGY SUR TERNOISE. 1^{er} forfait de Créquy Planquette. Homologué : CREQUY PLANQUETTE 0 – BLANGY SUR TERNOISE 3 par forfait. Amende 12€ à Créquy Planquette.

U11 Est D3F-54830.1 ST OMER ESSOR/ALQUINES B. 1^{er} forfait de St Omer ESSOR. Homologué : ST OMER ESSOR 0 - ALQUINES B 3 par forfait. Amende 12€ à St Omer ESSOR.

U11 Ouest D2C-52974.1 ST LEONARD/BOULOGNE CONTI. 1^{er} forfait de Saint Léonard. Homologué : ST LEONARD 0 – BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende 12€ à ST Léonard.

U11 Ouest D3F-54854.1 LONGFOSSE B/LE PORTEL AP. 1^{er} forfait de Longfossé B. Homologué : LONGFOSSE B 0 – LE PORTEL AP 3 par forfait. Amende 12€ à Longfossé.

Journée du 15/09/2019

FEMà8D1B-52239.1 COYECQUES/SURQUES. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. COYECQUES 0 – SURQUES ESCOEUILLES 3 par pénalité.

Journée du 13/10/2019 :

SD1B-50087.1 DESVRES/BERCK AS. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. DESVRES 2 – BERCK 1.

SD2B-50225.1 NORDAUSQUES/WATTEN. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. NORDAUSQUES 0 – WATTEN 3 par pénalité.

SD2C-50269.1 CONCHIL/MONTREUIL B. Retour du dossier par la Commission de Discipline pour info. CONCHIL 2 – MONTREUIL B 3.

Journée du 30/10/2019

U17A-53786.1 LA CAPELLE/CALAIS ENTENTE. 1^{er} forfait de Calais Entente. Homologué : LA CAPELLE 3 – CALAIS ENTENTE 0 par forfait. Amende 14€ à Calais Entente.

U17A-53793.1 CALAIS HAUTS DE France/WIMEREUX. Match arrêté à la 73^{ème} minute pour insuffisance de joueurs à Wimereux. Homologué : CALAIS HAUTS DE France 21 – WIMEREUX 0 par pénalité. Amende 30€ à Wimereux.

U17E-53898.1 CONDETTE/CREMAREST-LONGFOSSE. 2^{ème} forfait de Crémarest/Longfossé. Homologué : CONDETTE 3 – CREMAREST LONGFOSSE 0 par forfait. Amende 23€ à Crémarest/Longfossé.

U15à8B-54260.1 Homologué : WIMILLE 4 – MONTREUIL B 0.

U15à8B-54263.1 CALAIS GD PASCAL D/LE PORTEL US. 1^{er} forfait de Calais Gd Pascal D. Homologué : CALAIS GD PASCAL D 0 – LE PORTEL US 3 par forfait. Amende 14€ à Calais Gd Pascal.

U13 nord D3C-52746.1 CALAIS GD PASCAL D/FORT VERT B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Gd Pascal. Homologué : CALAIS GD PASCAL D 0 – FORT VERT B 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Gd Pascal.

U13 Sud D4D-53271.1 CREQUY PLANQUETTE/GROUP.SPORTING CLUB B. 1^{er} forfait de Group.Sporting Club B. Homologué : CREQUY PLANQUETTE 3 – GROUP.SPORTING CLUB B 0 par forfait. Amende 12€ à Group.Sporting Club.

U11 Nord D3C-55332.1 AUDRUICQ B/GROUP.OPALE FOOT. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Audruicq. Homologué : AUDRUICQ B 0 – GROUP.OPALE FOOT 7 par pénalité. Amende 10€ à Audruicq.

U11 Sud D3B-52769.1 Homologué : BERCK AS B 3 – ATTIN B 1.

Journée du 06/11/2019 :

U13D1A-52151.1 COQUELLES/CALAIS HAUTS DE France. 1^{er} forfait de Coquelles. Homologué : COQUELLES 0 – CALAIS HAUTS DE France 3 par forfait. Amende 12€ à Coquelles.

Journées des 16-17/11/2019 :

SD2A-50167.1 CALAIS CATENA/COQUELLES B. Match arrêté à la 75^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – COQUELLES B 3 par pénalité. Amende 30€ à Calais Catena.

SD2C-50256.1 ATTIN B/CAMIERS. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD4B-50706.1 ATTIN C/CREMAREST. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD4D-51028.1 STEENBECQUE/THEROUANNE. Inscription d'un dirigeant suspendu à Steenbecque. De ce fait, ce licencié est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 09/12/19. Homologué : STEENBECQUE 0 – THEROUANNE 3 par pénalité. Amende 100€ à Steenbecque.

SD4D-51029.1 BLENEDECQUES/WATTEN B. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD4E-50842.1 BEAURAINVILLE B/NEUFCHATEL B. Réserves de Neufchatel B non confirmées, ni appuyées, non recevables. Homologué : BEAURAINVILLE B 2 – NEUFCHATEL B 0. Amende 30€ à Neufchatel.

SD5E-51270.1 BOURTHES C/EQUIHEN C. Participation à la rencontre d'un joueur de Bourthes suspendu. De ce fait, ce joueur est sanctionné d'un match de suspension ferme à compter du 09/12/19. Homologué : BOURTHES C 0 – EQUIHEN C 3 par pénalité. Amende 100€ à Bourthes.

SD6A-51404.1 ARDRES C/STE MARIE KERQUE. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer. Courrier de Ste Marie Kerque : lu et commenté.

SD6C-51582.1 BLENEDECQUES D/QUIESTEDE C. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD6D-51628.1 VAUDRINGHEM/FAUQUEMBERGUES. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

SD6E-51673.1 LOISON B/LE PARCQ VIEIL HESDIN. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer. Courrier de Le Parcq : lu et commenté.

SD6G-50575.1 LE PORTEL US C/OSTROHOVE B. 2^{ème} forfait de Le Portel US C (mail du club). Homologué : LE PORTEL US C 0 – OSTROHOVE B 3 par forfait. Amende 35€ à Le Portel US.

SD6H-50663.1 CALAIS OPALE BUS/LANDRETHUN LE NORD C. 2^{ème} forfait de Landrethun le Nord C (mail du club). Homologué : CALAIS OPALE BUS 3 – LANDRETHUN LE NORD C 0 par forfait. Amende 35€ à Landrethun le Nord. Match retour le 03/05/20 à Calais Opale Bus.

SD6H-50665.1 RETY/SANGATTE C.

-réserves de Rety sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Sangatte C au motif : des joueurs de Sangatte sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 27/10/19 en SD4C Coquelles C/Sangatte B aucun joueur n'est dans ce cas. Droits non remboursés à Rety.

-dossier mis en attente. Transmis à la Commission de Discipline pour une éventuelle fraude dans l'équipe de Sangatte.

SD7D-53742.1 LOTTINGHEM/VERCHOCQ D. Réserves de Lottinghem sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Verchocq D : les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 27/10/19 en SD5C Roquetoire B/Verchocq B et de la FMI du 27/10/19 en SD5E Maresquel B/Verchocq C aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : LOTTINGHEM 1 – VERCHOCQ D 2. Droits non remboursés à Lottinghem.

SD7D-53744.1 THIEMBRONNE B/SENLECQUES. Réserves de Senlecques sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Thiembronne B les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 27/10/19 en SD5C Coyecques/Thiembronne aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : THIEMBRONNE B 3 – SENLECQUES 0. Droits non remboursés à Senlecques.

SD7G-51540.1 BREMES B/HARDINGHEM B. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif, l'arbitre ayant constaté la présence des deux équipes, la Commission décide de donner match à jouer. Transmis à la Commission de Gestion des Compétitions pour date à fixer.

FEMà8D1A-52195.1 CALAIS BEAU MARAIS/CALAIS GD PASCAL C. 1^{er} forfait de Calais Beau Marais (mail du club). Homologué : CALAIS BEAU MARAIS 0 – CALAIS GD PASCAL C 3 par forfait. Amende 14€ à Calais Beau Marais.

U16C-54391.1 ETAPLES HV/MERLIMONT. Match arrêté à la 51^{ème} minute de jeu pour insuffisance de joueurs à Merlimont. Homologué : ETAPLES HV 12 – MERLIMONT 0 par pénalité. Amende 30€ à Merlimont.

U15à8A-54232.1 ARDRES/ST OMER US B. A refixer par les clubs.

U13 Nord D3C-52760.1 CALAIS CATENA/CALAIS GD PASCAL D. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – CALAIS GD PASCAL D 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Catena.

U13 Est D2A-55039.1 ARDRES/GROUP.LYSAAF00T. Match non joué suite à un arrêté municipal tardif. Présence de l'équipe de Group.lysaafoot et absence de l'équipe de Ardres. Lecture faite des pièces au dossier, la Commission décide de donner match perdu par forfait à Ardres (1^{er} forfait). Amende 12€ à Ardres.

U13 Ouest D3C-53312.1 COLEMBERT/HESDIN ABBE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Colembert. Homologué : COLEMBERT 0 – HESDIN ABBE 3 par pénalité. Amende 10€ à Colembert.

U13 Ouest D4E-53367.1 EQUIHEN/OSTROHOVE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Equihen. Homologué : EQUIHEN 0 – OSTROHOVE 3 par pénalité. Amende 10€ à Equihen.

U11 Nord D2B-54469.1 ARDRES/CALAIS SO. A refixer par les clubs.

U11 Nord D3C-55343.1 GROUP.OPALE FOOT/BLERIOT C. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Group.Opale Foot. Homologué : GROUP.OPALE FOOT 0 – BLERIOT C 3 par pénalité. Amende 10€ à Group.opale Foot.

U11 Nord D3D-52435.1 CALAIS CATENA/FORT VERT B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – FORT VERT 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Catena.

U11 Est D3F-54849.1 ST OMER US E/ALQUINES B. 1^{er} forfait de Alquines B. Homologué : ST OMER US E 3 – ALQUINES B 0 par forfait. Amende 12€ à Alquines.

U11 Ouest D3E-55310.1 LE PORTEL US/HESDIN ABBE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Le Portel US. Homologué : LE PORTEL US 0 – HESDIN ABBE 3 par pénalité. Amende 10€ à Le Portel US.

U11 Ouest D3F-54875.1 LE PORTEL AP/EQUIHEN. 2^{ème} forfait de Le Portel AP. Homologué : LE PORTEL AP 0 – EQUIHEN 3 par forfait. Amende 15€ à Le Portel AP.

Journées du 20 au 24/11/2019 :

SD3E-50533.1 PONT DE BRIQUES/WIMILLE B. Réserves de Pont de Briques sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de Wimille B les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Insuffisamment confirmées, appuyées, non recevables. Homologué : PONT DE BRIQUES 0 – WIMILLE B 1. Droits non remboursés à Pont de Briques.

SD4F-51992.1 ST MARTIN BOULOGNE C/LONGFOSSE B. Réserves de Longfossé B sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de St Martin Boulogne C les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 17/11/19 en SD2D Outreau AS C/St Martin Boulogne B aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE C 2 – LONGFOSSE B 1. Droits non remboursés à Longfossé.

SD5C-51116.1 VERCHOCQ B/ST QUENTIN BLESSY C. Réserves de Verchocq sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de St Quentin Blessy C les joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain. Confirmées, appuyées, recevables. Après vérification de la FMI du 17/11/19 en SD1C ST Quentin Blessy/Etaples AS B et de la FMI du 17/11/19 en SD4A Helfaut/Saint Quentin Blessy B, aucun joueur n'est dans ce cas. Homologué : VERCHOCQ B 2 – ST QUENTIN BLESSY C 2. Droits non remboursés à Verchocq.

SD7F-51455.1 VERTE VALLEE/BOULOGNE CONTI. 1^{er} forfait de Verte Vallée (mail du club). Homologué : VERTE VALLEE 0 – BOULOGNE CONTI 3 par forfait. Amende 22€ à Verte Vallée.

FEMà8D1C-52258.1 LE PORTEL STADE B/HESDIN OL B. 1^{er} forfait de Hesdin B (mail du club). Homologué : LE PORTEL STADE B 3 – HESDIN OL B 0 par forfait. Amende minorée 8€ à Hesdin Ol. Match retour le 08/03/2020 à Le Portel Stade.

U19C-53978.1 ATTIN/GROUP.SPORTING CLUB. 1^{er} forfait de Group.Sporting Club. Homologué : ATTIN 3 – GROUP.SPORTING CLUB 0 par forfait. Amende 14€ à Group. Sporting Club.

U19C-53988.1 BOURTHES/ATTIN. Réserves d'après match de Bourthes sur la qualification de deux joueurs U17 GAMBART Louis licence 2545012710 et BLONDEL Gauthier licence 2545497766, lors du match BOURTHES/ATTIN en U19C. Or le règlement stipule qu'un U17 ne peut participer à un match de catégorie U19 si le club possède une équipe U17 engagée, ce qui est le cas pour Attin. Confirmée en lettre de réclamation, appuyée, recevable. Après vérification, ces 2 joueurs ne pouvaient participer au match. Homologué : BOURTHES 2 – ATTIN 0 par pénalité. 0 point à Bourthes et -1 à Attin. Amende 30€ à Attin. Droits remboursés à Bourthes.

U13 Nord D3C-52765.1 COULOGNE C/CALAIS CATENA. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Coulogne. Homologué : COULOGNE 0 - CALAIS CATENA 3 par pénalité. Amende 10€ à Coulogne.

U13 Nord D3D-52876.1 CALAIS CATENA B/COULOGNE D. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Calais Catena. Homologué : CALAIS CATENA 0 – COULOGNE D 3 par pénalité. Amende 10€ à Calais Catena.

U13 Est D3C-53512.1 TOURNEHEM/NORDAUSQUES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Tournehem. Homologué : TOURNEHEM 0 - NORDAUSQUES 3 par pénalité. Amende 10€ à Tournehem.

U13 Sud D3C-53257.1 FRUGES-FAUQUEMBERGUES/GROUP.CANCHE AUTHIE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Fruges/Fauquembergues. Homologué : FRUGES/FAUQUEMBERGUES 0 – GROUP.CANCHE AUTHIE 3 par pénalité. Amende 10€ à Fruges/Fauquembergues.

U13 Sud D3C-53259.1 HESDIN OL B/ETAPLES AS D. 1^{er} forfait de Hesdin Ol B. Homologué : HESDIN OL B 0 – ETAPLES AS D 3 par forfait. Amende minorée 6€ à Hesdin.

U13 Ouest D4D-53344.1 LE PORTEL US/ST LEONARD B. 1^{er} forfait de Le Portel US. Homologué : LE PORTEL US 0 – ST LEONARD B 3 par forfait. Amende 12€ à Le Portel US.

U13 Ouest D4E-53371.1 WIMILLE/LANDRETHUN LE NORD B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Wimille. Homologué : WIMILLE 0 – LANDRETHUN LE NORD B 3 par pénalité. Amende 10€ à Wimille.

U11 Est D1A-52498.1 BOULOGNE USCO B/ARQUES ES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Boulogne USCO. Homologué : BOULOGNE USCO B 0 – ARQUES ES 3 par pénalité. Amende 10€ à Boulogne USCO.

U11 Est D3E-52635.1 STE MARIE KERQUE/LUMBRES B. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Ste Marie Kerque. Homologué : STE MARIE KERQUE B 0 – LUMBRES B 3 par pénalité. Amende 10€ à Ste Marie Kerque.

U11 Est D3F-54850.1 ALQUINES B/GROUP.SENINGHEM NIELLES. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Alquines. Homologué : ALQUINES B 0 – GROUP.SENINGHEM NIELLES 3 par pénalité. Amende 10€ à Alquines.

U11 Ouest D3F-54880.1 CONTEVILLE/CREMAREST-LE PORTEL AP. 3^{ème} forfait de Le Portel AP. Homologué : CONTEVILLE CREMAREST 3 – LE PORTEL AP 0 par forfait. Amende 18€ à Le Portel AP.

U11 Ouest D3F-54881.1 EQUIHEN/AMBLETEUSE. Non envoi du scan de la feuille de match dans les 24H par le club de Equihen. Homologué : EQUIHEN 0 - AMBLETEUSE 3 par pénalité. Amende 10€ à Equihen.

JOURNEE DU 30/11/2019

U15E-54161.1 VIEL HESDIN FILLIEVRES/BERCK AS. Après étude des pièces au dossier, la Commission donne match à jouer. Transmis à la Commission gestion des compétitions pour date à fixer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion le 11/12/2019 à 14H30.

Le Président : Mr Claude Fournier

Le Secrétaire : Mr Franck Poret